



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

T.66

Amendement 1
(02/2000)

SÉRIE T: TERMINAUX DES SERVICES
TÉLÉMATIQUES

Codes de télécopie à utiliser dans le cadre des
Recommandations V.8 et V.8 *bis*

Amendement 1

Recommandation UIT-T T.66 – Amendement 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE T
TERMINAUX DES SERVICES TÉLÉMATIQUES

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

RECOMMANDATION UIT-T T.66

CODES DE TÉLÉCOPIE À UTILISER DANS LE CADRE DES RECOMMANDATIONS V.8 ET V.8 *bis*

AMENDEMENT 1

Résumé

Le présent amendement introduit le nouvel Appendice I pour l'affectation de paramètres T.66 supplémentaires.

Source

L'Amendement I à la Recommandation UIT-T T.66, élaboré par la Commission d'études 8 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 10 février 2000 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2000

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Paragraphe 6.2	1
2) Nouvel Appendice I.....	2

**CODES DE TÉLÉCOPIE À UTILISER DANS LE CADRE
DES RECOMMANDATIONS V.8 ET V.8 bis**

AMENDEMENT 1

(Genève, 2000)

1) Paragraphe 6.2

a) Remplacer le Tableau 2/T.66 par le tableau suivant:

Tableau 2/T.66 – Catégorie de fonctions de télécopie

Départ	b0	b1	b2	b3	b4	b5	b6	b7	Arrêt	Octet – "callf0"	Recommandation UIT-T de référence
0	0	1	1	1						L'étiquette (bit b0-b3) indique la catégorie de fonctions de télécopie	
					0					Indique un octet de catégorie	
								x		Un "1" indique des communications dans le cas d'applications utilisant le protocole de négociation étendu du Groupe 3	Recommandation T.30
							x			Un "1" indique "réservé pour une session lancée par l'appelant" dans le cas d'applications utilisant le protocole de négociation étendu du Groupe 3	Recommandation T.30
						x				Réservé pour usage expérimental par le Comité TR-29 de la Telecommunications Industry Association (Etats-Unis)	
									1	Bit d'arrêt	

NOTE – Les bits réservés, lorsqu'ils sont envoyés, devraient être mis à 0 et ignorés par le récepteur.

b) Remplacer le Tableau 5/T.66 par le tableau suivant:

**Tableau 5/T.66 – Champ d'information normalisé – Codage du bloc {NPar(2)}
relatif à la télécopie T.30 – Octet 2**

Paramètres NPar(2)	8	7	6	5	4	3	2	1
H.324 (MSVF)	x	x	x	x	x	x	x	1
Méthode de négociation étendue	x	x	x	x	x	x	1	x
Session lancée par MS (Note)	x	x	x	x	x	1	x	x
Réservé pour usage expérimental par le Comité TR-29 de la Telecommunications Industry Association (Etats-Unis)	x	x	x	x	1	x	x	x
Réservé pour affectation par l'UIT-T	x	x	x	1	x	x	x	x
Réservé pour affectation par l'UIT-T	x	x	1	x	x	x	x	x
Pas de paramètre dans cet octet	x	x	0	0	0	0	0	0

NOTE – Session lancée par le terminal destinataire.

2) **Nouvel Appendice I**

Ajouter le nouvel Appendice I suivant:

Appendice I

Procédure pour l'affectation de paramètres T.66 additionnels

I.1 Introduction

Le présent appendice définit la procédure à suivre pour demander l'affectation de paramètres T.66 indiqués comme étant "Réservés pour affectation par l'UIT-T". Cette procédure est destinée à permettre l'affectation rapide de tels paramètres.

Cette procédure ne couvre pas les demandes de modification des octets de catégorie d'information (modification qui suppose l'approbation par l'UIT-T), ou de modification de la structure générale de la Recommandation T.66 (qui exige l'application des procédures de la Résolution 1 de l'UIT-T).

I.2 Procédure

Un Groupe de travail ou une Commission d'études de l'UIT-T qui détermine que l'affectation d'un paramètre T.66 est nécessaire lance la procédure en faisant cette demande au Président de la Commission d'études chargée de la Recommandation T.66, avec copies au Rapporteur chargé de la Recommandation T.66 et au Conseiller du TSB concerné. Après avoir consulté le Rapporteur chargé de la Recommandation T.66, le Président approuvera la demande ou proposera une solution de remplacement (si une modification est nécessaire pour être en conformité avec les dispositions de la Recommandation T.66). En principe, les demandes déposées selon cette procédure seront suivies de réponse dans un délai d'un mois. Les modifications devraient être publiées dans un guide à l'usage des responsables de la mise en œuvre de la Recommandation T.66.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication